



Département de l'Ardèche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION****Séance du 17 décembre 2025**

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
50	54

Date de convocation**11 décembre 2025****Habitat – Convention avec le
Conseil d'Architecture
d'Urbanisme et de
l'environnement (CAUE) de la
Drôme****N° de la délibération
2025-823**Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la Salle
Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric
SAUSSET

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, M. Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Christian COLOMBET, Mme Delphine COMTE, M. Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mmes Danielle LECOMTE, Dominique LEPAGE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Dominique LEPAGE, M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jacques POCHON (représenté par son suppléant M. Christian COLOMBET), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, M. Serge DEBRIE, Mme Myriam FARGE, Mme Muriel FAURE, Mme Béatrice FOUR, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo ;

Vu la délibération n° 2019-032 du 6 février 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Considérant que l'ambition du PLH est d'accompagner la production de logements d'une qualité architecturale, urbaine et paysagère. Cette qualité est d'autant plus un enjeu que l'optimisation du foncier nécessite des formes urbaines nouvelles.

Considérant qu'il s'agit de l'une des missions du Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Drôme, organisme associatif qui exerce à l'échelle du département,

Considérant la convention cadre avec le CAUE de la Drôme œuvrant sur le territoire de l'agglo qui est proposée afin d'étudier les possibilités d'accompagnement sur les thématiques suivantes :

Axe 1/ Accompagnement des projets d'ARCHE AGGLO

Le CAUE pourra accompagner les projets de la Communauté d'Agglomération.

Axe 2/ Planification

Le CAUE pourra accompagner ARCHE AGGLO dans ses compétences en matière de planification : PLUi, PLH, PCAET, contribution au SCOT par différents moyens.

Appui aux démarches participatives et de concertation, pédagogie en milieu scolaire et formation/sensibilisation des élus : ateliers thématiques, visites, conférences...

Axe 3/ Conseil architectural

Le CAUE pourra aider gratuitement la Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO et ses membres à mettre en place un conseil architectural en aidant à :

- ✓ la définition du cahier des charges de la mission de l'architecte-conseiller : modalités d'organisation, contenu, déontologie, périmètre, enveloppe prévisionnelle d'honoraires...
- ✓ le choix de l'architecte-conseiller en participant à la commission de sélection,
- ✓ la diffusion de l'information sur le service offert aux administrés (préparation de supports d'information : affiches, dépliants... ; mobilisation des différents acteurs de l'aménagement et de la construction afin qu'ils relaient l'information : services de l'Etat, notaires, agents immobiliers, géomètres, ...
- ✓ l'établissement du bilan de la mission de conseil architectural en participant à une rencontre annuelle entre élus, architecte-conseiller et service instructeur.

Axe 4/Soutien aux projets communaux

Le CAUE intervient sur le territoire de Communauté d'Agglomération ARCHE AGGLO à la demande des communes dans le cadre de conventions tripartites.

Considérant que la convention cadre prévoit un socle de jours de travail du CAUE. Chaque demande fera l'objet d'une convention spécifique au fur et à mesure des besoins exprimés par les services de l'agglo.

Cette convention spécifique précisera les moyens alloués par le CAUE et la contribution de l'agglo, soit par affectation des jours d'adhésion, soit par affectation de jours complémentaires.

Considérant que la convention est annuelle à compter du 1^{er} janvier 2026 avec tacite reconduction 2 fois un an ;

Considérant que le montant annuel à verser au CAUE 26 est de 3 825€ ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré à :

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la convention avec le CAUE de la Drôme ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 17 décembre 2025.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 18/12/2025

Qualité : Le président ArcheAgglo